

Séance du **10 janvier 2023**

| NOMBRES DE MEMBRES            |             |                                     |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| présents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| <b>12</b>                     | 15          | <b>13</b>                           |

L'an **deux mil vingt trois**

et le **Mardi 10 janvier**

à **20 h 00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur Dominique BOGAERT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire**

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 05/01/2023             |

Etaient présents : M. DAÛY Serge, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GUYADER Alain ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme JORRE Béatrice ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. Jean-Noël CHOPINET ; M. GAVELLE Lionel ; Mme Laure CHAMPION ; Mme Juliette TABOUREL ; Mme ROZANSKI Virginie ; Mme PRUVOT Gaëlle.

| Date d'affichage |
|------------------|
| 05/01/2023       |

Absents excusés : Monsieur Le Maire, Jean- François WIELGUS donne procuration à Monsieur BOGAERT Dominique ; Mme Nathalie LAMARRE donne procuration à M. Lionel GAVELLE ; M. Fabrice RUTARD

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

| Objet de la Délibération |
|--------------------------|
|--------------------------|

Objet : **Délibération pour validation du lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la vidéo surveillance**

| 7.1 Décisions budgétaires |
|---------------------------|
|---------------------------|

Afin de poursuivre le déploiement de la vidéo surveillance dans la commune, le 1<sup>er</sup> Adjoint au maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour lancer l'installation d'une deuxième tranche de caméras qui seraient installées aux entrées de la commune. Un nouveau devis sera sollicité en ce sens.

| N° de délibération |
|--------------------|
| 2023/05            |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des voix.

Délibération rendue exécutoire  
Par transmission en Préfecture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 10 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700728-20230110-2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Pour Le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint

Le secrétaire de séance,

  
Dominique BOGAERT



  
Serge DAÛY